

Liberté Égalité Fraternité



Direction générale des Finances publiques

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES Sous-direction Effectifs, parcours et compétences Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

64–70 allée de Bercy, télédoc 824 75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par : Nathalie CADILHAC-BELLOCQ nathalie.cadilhac-bellocq@dgfip.finances.gouv.fr Téléphone : 01 53 18 39 47

NC : ⊠
Dossiel : RH2022/09/1993
Circulaire □
Instruction □
Note de service ⊠

Paris, le 13/09/2022

Le Directeur général des Finances publiques

à

Messieurs les directeurs de l'immobilier de l'État et de la législation fiscale

Mesdames et Messieurs les chefs de service Mesdames et Messieurs les sous-directeurs

Mesdames et Messieurs les directeurs de projet, experts de haut niveau, chefs de bureau et chargés de mission

Mesdames et Messieurs les délégués du directeur général Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux, départementaux et locaux des finances publiques, Mesdames et Messieurs les directeurs des structures à compétence nationale ou spécialisées

<u>Objet</u>: Appel à candidatures et sélection 2022 (vivier 2023) des inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale « experts »

Services concernés : Services des ressources humaines.

Résumé :

Cette note présente le calendrier du dispositif d'appel à candidature préalable et de sélection des inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale (IDIV CN) « experts » au titre de l'année 2022, **pour une prise de poste au 1er janvier 2023** (ou à la date de vacance du poste si cette dernière est postérieure au 1er janvier).

49 postes sont renouvelés ou créés au titre de l'année 2023.

Parmi ces postes, seuls ceux non pourvus à l'issue de l'appel à candidatures IDIV CN experts 2023 (décrit infra) seront offerts dans le cadre de la présente sélection.

Calendrier:

Processus	Dates	Actions	Acteurs
Appel à candidatures	13 septembre 2022	Ouverture de l'appel à candidatures	Candidats
Appel à candidatures	20 septembre 2022	Date limite de transmission par le candidat de sa fiche de vœux au bureau MCA A+ et A	Candidats
Sélection	20 septembre 2022	Date limite de dépôt du dossier de candidatures par le candidat auprès du supérieur hiérarchique (annexe 5 ou 5 bis : parties 1 à 5)	Candidats
Sélection	26 septembre 2022	Date limite de transmission du dossier de candidature <i>(annexe 5 ou 5 bis : partie 6)</i> par le supérieur hiérarchique au bureau MCA des A+ et A	Supérieur hiérarchique
Appel à candidatures	27 septembre 2022	Date limite de retour des fiches navette	Structures recruteuses
Appel à candidatures	Semaine du 26 septembre	Publication des résultats	Bureau MCA des A+ et A
Sélection	Semaine du 26 septembre	Convocation des candidats	ENFIP
Sélection	Entre le 5 et le 14 octobre 2022	Entretiens	Candidats ENFIP
Sélection	Fin octobre 2022	Publication des résultats	Bureau MCA des A+ et A

Toutes précisions relatives à ce calendrier et aux dispositions contenues dans le guide de la sélection pourront être obtenues auprès du bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf <u>bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr</u>

1. L'appel à candidatures préalable

1.1 Conditions de participation

Cet appel à candidatures national s'adresse :

- aux IDIV CN déjà experts ;
- aux cadres présents dans les viviers IDIV CN experts 2020, 2021 et 2022 (cadres listés dans l'annexe 2).

Les vœux des cadres ne doivent porter que sur les postes de la même spécialité que celle validée lors de la sélection. Toute candidature portant sur une spécialité différente de l'expertise reconnue lors de la sélection ne sera pas étudiée. Par ailleurs, s'agissant des IDIV CN déjà experts, les délais de séjour feront l'objet des vérifications habituelles de la part du bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A ».

1.2 Modalités des candidatures

À l'instar de l'appel à candidatures IDIV CN experts 2022, les postes proposés au titre de l'année 2023 sont exclusivement **offerts au choix**.

Les postes proposés sont listés dans l'annexe 1. Les fiches des postes correspondantes figurent de manière détaillée dans l'annexe 1 bis.

Les cadres sont invités à se porter candidats sans attendre auprès des directions et bureaux recruteurs avec transmission, par messagerie, de leur CV (format libre), d'une lettre de motivation et des trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel. Le bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » n'a pas à être en copie de l'envoi de ce dossier de candidature.

Les candidats doivent impérativement, parallèlement à leurs démarches, porter sur leur fiche de vœux (*annexe 3*) les lignes relatives au(x) poste(s) souhaité(s), par ordre décroissant de préférence.

Cette fiche de vœux complétée devra être transmise par le candidat au plus tard le mardi 20 septembre 2022 au bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr

La seule candidature auprès du recruteur ne suffit pas à sa prise en compte dans l'élaboration du mouvement. Les candidatures à la sélection sur ces postes, deviendront aussi caduques.

1.3 Processus de recrutement

Les structures recruteuses adapteront les modalités de recrutement, notamment en fonction de l'éloignement géographique du candidat (téléphone, audio ou visio-conférence ...).

En cas de candidatures multiples, une présélection sur dossier pourra être effectuée.

Les structures recruteuses sont invitées à se prononcer sur leur choix et à transmettre leur classement par l'intermédiaire de la fiche-navette prévue à cet effet (*annexe 4*), au plus tard pour le mardi 27 septembre 2022 au bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf : <u>bureau.rhselection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr</u>.

Les postes pourvus lors de l'appel à candidatures ne seront pas proposés à la sélection IDIV CN experts. Les candidatures à la sélection sur ces postes deviendront ainsi caduques.

2. La sélection pour accéder au grade d'IDIV CN « expert »

2.1 Conditions d'éligibilité

Les inspecteurs des finances publiques ayant atteint le 8e échelon de leur grade et comptant 7 ans de services effectifs dans la catégorie A au 31 décembre 2022 sont éligibles.

L'accès au grade d'IDIV CN sur un poste d'expert suppose d'être retenu à l'issue de cette sélection nationale d'IDIV « expert » et d'être affecté sur l'un des postes d'IDIV expert présentés dans les fiches en annexes 1 et 1 bis.

Il est rappelé que les IDIV encadrants souhaitant devenir « experts » doivent se présenter aux mêmes entretiens que les autres candidats, afin de permettre l'évaluation et la validation de leur expertise dans le domaine sollicité par un comité composé de professionnels de leur spécialité.

2.2 Modalités de candidatures

Les candidats sont invités à déposer leur dossier de candidature (annexes 5 ou 5bis – parties 1 à 5) le plus tôt possible auprès de leur supérieur hiérarchique avec copie au bureau des A+/A (<u>bureau.rhselection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr</u>), la clôture des inscriptions à la sélection IDIV CN expert est fixée au mardi 20 septembre 2022.

Ce dossier devra être complété par l'avis des supérieurs hiérarchiques (partie 6 des annexes 5 et 5 bis) et transmis parce dernier, au plus tard le lundi 26 septembre 2022, au bureau « affectation, mobilité et carrière des A+ et A » via la balf : bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr

Les modalités pratiques de cette sélection sont précisées dans un guide accessible sur Ulysse Cadres, dans la rubrique : Évoluer dans sa carrière > Carrière > Inspecteur divisionnaire (un encadré est dédié à cette sélection à droite de la page d'accueil).

2.3 Retour pédagogique

En application des lignes directrices de gestion en matière de promotion, les candidats qui n'auront pas été retenus pourront, s'ils le souhaitent, demander à bénéficier d'un retour pédagogique. Il convient pour cela d'adresser un courriel aux membres du comité : ces derniers contacteront alors les candidats afin de convenir d'un rendez-vous selon des modalités qui seront fixées ultérieurement.

Pour le Directeur général et par délégation, chef du bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A, par intérim

Signé

Stéphanie DACHARY-MLÉNECK

Pièces jointes à la note :

Annexe 1: Liste récapitulative des postes IDIV CN experts 2023;

Annexe 1 bis: Fiches de postes IDIV CN experts 2023;

Annexe 2: Liste des cadres présents dans les viviers IDIV CN experts 2020, 2021 et 2022;

Annexe 3: Fiche de vœux pour l'appel à candidatures IDIV CN experts 2023;

Annexe 4: Fiche-navette pour l'appel à candidatures IDIV CN experts 2023;

Annexe 5: Dossier de candidature et avis du supérieur hiérarchique (pour les candidats ayant le grade d'inspecteur);

Annexe 5 bis: Dossier de candidature et avis du supérieur hiérarchique (pour les candidats ayant le grade d'inspecteur divisionnaire);

Interlocuteurs:

Questions liées à la sélection et à la carrière des inspecteurs divisionnaires « experts » :

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A:

- -Balf du bureau RH (sélections) : bureau.rh-selection-idiv@dgfip.finances.gouv.fr
- -Benoît BLONDY Inspecteur des finances publiques Tél : 01 53 18 06 31

benoit.blondy@dgfip.finances.gouv.fr

-Catherine BOUDARD - Contrôleuse principale des finances publiques - Tél : 01 53 18 14 05 catherine.boudard@dgfip.finances.gouv.fr

• Questions liées à l'organisation matérielle des entretiens :

ENFiP:

- -Balf de l'ENFIP : enfip.selections@dgfip.finances.gouv.fr
- -Pascal SAINT-ANDRE inspecteur principal des finances publiques

pascal.saint-andre@dgfip.finances.gouv.fr

-Nathalie VEIGA – inspectrice des finances publiques nathalie.veiga@dgfip.finances.gouv.fr